

DEPARTEMENT

PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT

ARRAS

CANTON

ST POL SUR TERNOISE

SEANCE ORDINAIRE :

09 JANVIER 2020

OBJET :

EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN
COMMUNE DE FEBVIN-PALFART

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 09 janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERMANT Arthur, Maire,

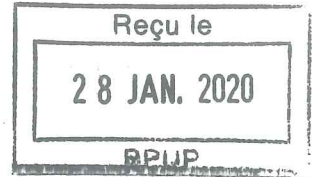
En suite de convocation en date du 31 décembre 2019

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Messieurs Arthur HERMANT, Daniel GALLET, Sébastien PETAIN, Laurent WIERRE, Patrick HERMANT, Gérard ROSE Franck GUYOT et Mesdames Annie BILLION, Isabelle RICART, Anne-Michèle BRUNET.

Absent excusé : /

Madame Annie BILLION est élue secrétaire.



La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'Assemblée l'ouverture d'une enquête publique à la demande de la Société BORALEX FEBVIN PALFART SARL dont le siège social se situe 71 rue Jean Jaurès, 62 575 BLENDÉCQUES en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire de la Commune de Febvin-Palfart.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le territoire de la Commune d'Eps est touché par le périmètre du rayon d'affichage concernant ce projet par conséquent le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Au vu des éléments donnés, Mr le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré :

- rappelle à Mr le Maire qu'il est contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune d'EPS,
- informe Mr le Maire que la Commune d'EPS n'est pas concernée par ce projet,

Votes : 0 Pour, 0 Contre, 10 abstentions décide de ne pas émettre d'avis pour cette enquête publique et se remet à la décision du Conseil Municipal de la Commune de Febvin-Palfart.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Arthur HERMANT